



VILLE DE SAINTÉ-ADELE

À toutes les personnes intéressées DÉROGATIONS MINEURES

AVIS public est donné que les membres du conseil municipal, lors de la séance extraordinaire qui sera tenue **jeudi le 18 juillet 2024** à 8h dans la salle du conseil, située au 1386, rue Dumouchel à Sainte-Adèle, décideront de la demande de dérogations mineures suivante :

NATURE ET EFFET DE LA DEMANDE

Lot 6 641 055 (400, boulevard de Sainte-Adèle)

Permettre, pour le lot projeté 6 641 055 du cadastre du Québec :

- que la largeur sur la ligne soit de 172 mètres alors que l'article 634 du *Règlement de zonage 1314-2021-Z* prévoit une largeur maximale sur la ligne avant de 35 mètres;
- que l'aménagement assurant la sécurité des piétons dessert 20 % des cases de stationnement alors que l'article 264 du *Règlement de zonage 1314-2021-Z* prévoit qu'au moins 40 % des cases de stationnement soient desservies par un aménagement assurant la sécurité des piétons;
- que la façade donnant sur la rue Valiquette possède une largeur d'un élément de mur constituant un même plan qui excède 12 mètres et qui comporte moins de 10% de sa superficie en ouverture alors que l'article 150 du *Règlement de zonage 1314-2021-Z* prévoit qu'une largeur maximale d'un élément de mur constituant un même plan ne peut excéder douze (12) mètres et que ce mur comporte au moins 10% de sa superficie en ouverture;
- que le site possède 4 bornes de recharge de niveau 2 alors que l'article 268 du *Règlement de zonage 1314-2021-Z* prévoit un nombre de 13 bornes de recharge de niveau 2;
- qu'un revêtement extérieur soit de la classe D alors que l'article 159 du *Règlement de zonage 1314-2021-Z* prévoit que pour un type "supérieur", seulement les revêtements de classe A et B sont autorisés.

Le tout afin d'autoriser la construction d'un bâtiment commercial.

Le présent avis est publié conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Les personnes ou organismes intéressés relativement à cette demande de dérogations mineures peuvent contacter le Service du greffe à l'adresse suivante : greffe@vdsa.ca. Les documents qui y sont rattachés peuvent être consultés au Service du greffe ou de l'urbanisme pendant les heures régulières de bureau au 1381, boulevard de Sainte-Adèle.

Fait à Sainte-Adèle, le 3 juillet 2024

Me Audrey Sénécal
Greffière et directrice des Services juridiques